

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 AVRIL 2011.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);
~~M. Michel LEJEUNE~~, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Denise BARCHY, M. Jean-Marie LEFEVRE, M. Jean-Claude RENARD, Mme Catherine STREEL, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;
M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal.

M. LEFEVRE entre en séance à l'occasion du point n°10.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2011.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Le groupe Entente Communale prie l'assemblée d'excuser l'absence de Monsieur LEJEUNE. Monsieur VRANCKEN prie également l'assemblée d'excuser le retard de Monsieur LEFEVRE, du groupe Ecolo. Il y a à ce moment 17 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite les membres du Conseil à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 22 mars dernier.

Il n'y a aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège Provincial de Liège/ Approbation de la délibération du 22 février 2011 concernant le règlement redevance sur la délivrance de renseignements et/ou de documents administratifs et ce, jusqu'au 31 décembre 2012.
- Collège Provincial de Liège/ Approbation du budget pour l'exercice 2011 de la Commune d'Awans.
- Collège Provincial de Liège/ Approbation de la modification budgétaire pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de la paroisse Sainte-Agathe d'Awans.
- Un courrier de Mme Sylvie MARIQUE, Directrice générale, SPW-DGO5/ Demande d'avis – Marchés publics d'auteur de projet relatifs à la construction d'une infrastructure sportive à Othée.

Il n'y a pas de remarque.

1. Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation routière à Awans du 23 décembre 1980 /Création d'une zone d'évitement à Othée, rue Joseph

Lescrenier n°15 /Délibération du Conseil Communal du 22 février 2011 / Retrait.

Monsieur VRANCKEN entame ensuite l'examen des points repris à l'ordre du jour. Considérant que la personne à mobilité réduite qui avait présenté ses difficultés de déplacement au service de police vient d'annuler sa demande pour cause de déménagement et dès lors qu'il n'y a plus lieu de créer une zone d'évitement pour les personnes à mobilité réduite ; étant donné en outre que tant l'intérêt général que la sécurité publique sont préservés dans l'état actuel des choses, Monsieur VRANCKEN propose que soit retirée la délibération du 22 février dernier compte tenu qu'elle n'a sorti aucun effet de droit et qu'aucune mesure d'exécution n'a été matérialisée.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Saint Remy de Fooz / Comptes de l'exercice 2010 / Avis.

Monsieur VRANCKEN présente alors le compte de la Fabrique d'Eglise de Fooz dont les recettes s'élèvent à 24 539,29 euros et les dépenses à 15 697,91 euros pour dégager ainsi un boni de 8 841,38 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN propose d'émettre un avis.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

3. Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Sainte Agathe Awans / Comptes de l'exercice 2010 / Avis.

Monsieur VRANCKEN présente alors le compte de la Fabrique d'Eglise d'Awans dont les recettes s'élèvent à 35 371,63 euros et les dépenses à 29 141,79 euros pour dégager ainsi un boni de 6 229,84 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN propose d'émettre un avis.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

4. Tutelle / Subside accordé à Giampilieri / Contrôle de l'utilisation du subside octroyé pour l'exercice 2010 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce ensuite que la subvention par la Commune d'Awans à « l'associazione Giampilieri (Messine) » pour le soutien des sinistrés de cette commune a été dûment justifiée par le document justificatif attestant le versement dudit subside.

Monsieur LUCAS intervient pour solliciter davantage de transparence dans l'octroi des subsides pour garantir un meilleur contrôle par l'autorité communale.

Il n'y a plus de remarques. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Tutelle ASBL / ASBL « Amon Nos Autes » / Comptes de l'exercice 2010 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN informe alors l'assemblée que les comptes de l'asbl « Amon nos Autes » pour 2010 présentent des recettes qui s'élèvent à 20 895,43 euros et des dépenses s'élevant à 21 371,55 euros pour dégager ainsi un mali de 476, 12 euros.

Monsieur LUCAS fait savoir que le MR prend acte de cette information et s'abstient.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 8 abstentions (les groupes MR et Entente Communale).

6. Tutelle ASBL / ASBL « Amon Nos Autes » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce alors que les subventions octroyées par la Commune d'AWANS à l'asbl « Amon Nos Autes » pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées. Qu'il convient également d'octroyer à cette asbl pour l'exercice 2011 la mise à disposition d'un bâtiment dont le loyer est estimé annuellement à 1.353,33 euros et la prise en charge annuelle des frais de chauffage pour un montant estimé à 3.200 euros. Monsieur VRANCKEN de préciser que ces subventions sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'asbl ainsi qu'une partie des frais engagés dans le cadre d'activités développées par cette dernière en faveur et sur le territoire de la Commune d'AWANS

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 14 voix pour. Il y a 4 abstentions (le groupe Entente communale).

7. Tutelle ASBL / ASBL « ADL AWANS » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011.

Monsieur VRANCKEN annonce ensuite que les subventions octroyées par la Commune d'AWANS pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées par l'A.S.B.L. « A.D.L. AWANS » au travers des modalités de contrôle arrêtées par le Conseil communal en date du 29 juin. Il convient

donc d'octroyer à cette asbl pour l'exercice 2011 une intervention financière d'un montant de 44.420,00 euros et la mise à disposition de locaux dont le loyer est évalué à 511,10 euros. Monsieur VRANCKEN de préciser que cette intervention est destinée à financer une partie des charges salariales du personnel engagé par l'asbl, une partie des frais de fonctionnement de celle-ci ainsi qu'une partie des dépenses engendrées par les activités développées par l'asbl en faveur et sur le territoire de la Commune d'AWANS.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Tutelle ASBL / ASBL « Foyer culturel » / Budget de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente ensuite le budget 2011 de l'asbl « Le Foyer culturel d'Awans ». Celui-ci établit des recettes pour un montant de 32 673,53 euros (comprénant le boni des exercices antérieurs) et des dépenses pour un montant de 18 650 euros dégagant un boni présumé à l'exercice propre de 14 023,53 euros.

Madame D'ORTONA souhaite intervenir pour faire quelques remarques. En effet, une somme de 15.000€ est prévue pour « activités diverses ». Quelles activités ? Aucun programme n'a été élaboré par le Conseil culturel puisqu'il n'est pas encore constitué, ni, à défaut, par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale. Les administrateurs vont-ils continuer à découvrir les activités via les médias et toutes-boîtes au coup par coup, activités décidées en marge des instances. Et lorsqu'on évoque exceptionnellement un projet lors d'une rare réunion, on est placé devant un fait accompli. Madame D'ORTONA évoque, pour illustrer mon propos, et parmi d'autres exemples, la tentative de créer un atelier théâtre/enfants (décidé par qui ?) a été avortée (coût 200,42€). Si ce projet avait été porté par tous, peut-être aurait-il abouti. Le faire rebondir sous un autre angle est tout à fait possible, on n'abandonne pas un projet après un premier échec... Madame D'ORTONA se demande à quand une réelle politique culturelle pluraliste dans le respect des statuts et en y associant tous les acteurs. En attendant, le groupe MR s'abstient.

Monsieur VILENNE intervient à son tour et se demande ce qu'il en est du boni de près de 15 000 euros qui provient notamment des exercices antérieurs. Cela signifie-t-il que l'asbl ne consomme pas le subside communal ?

Madame BOUVEROUX réagit et rappelle que la Culture n'entraîne pas de bénéfices plantureux et fait remarquer que sans les boni cumulés, l'asbl est en déficit. Quant aux 15 000 euros prévus pour des activités diverses, il s'agit d'une prévision de dépenses pour développer des activités qui ne sont pas encore clairement définies.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 7 abstentions (les groupes MR et Entente Communale).

9. Tutelle ASBL / ASBL « Foyer culturel » / Comptes annuels de l'exercice 2010 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente ensuite les comptes et bilan de l'exercice 2010 de l'asbl « Foyer culturel » qui figent les recettes à 12 705,07 euros et les dépenses à 15 158,91 euros pour dégager ainsi un mali de 2 453,84 euros.

Monsieur RENARD fait remarquer que Monsieur MOXHET était déjà commissaire aux comptes de l'asbl le 18 février dernier et qu'il y a lieu de corriger la délibération en ce sens.

Madame D'ORTONA souhaite attirer l'attention du conseil sur certaines remarques déjà formulées au Foyer et notamment à propos du poste « location des locaux ». En effet, comme déjà signalé, il est impossible d'analyser ce poste correctement d'une part, en l'absence d'une synthèse précise du planning annuel et d'autre part, parce que pratiquement toutes les décisions sont prises en marge des instances de l'a.s.b.l. Il est donc difficile de savoir à quoi correspondent les sommes portées aux comptes.

Madame D'ORTONA poursuit et se demande pourquoi ce refus de remettre une copie de la synthèse du planning annuel, même à un administrateur de droit, si « on » n'a rien à cacher ? (Normalement, le planning doit même être affiché aux valves comme cela se faisait jadis).

Néanmoins, sur base de certains éléments on peut affirmer que :

- des utilisateurs disposent gratuitement des locaux : qui a pris cette décision ?
- d'autres ne s'acquittent que d'une partie du montant dû : qui a pris cette décision ?
- pour les autres, faute de précisions, on ne sait pas à quoi correspond la somme portée aux comptes : à une ou davantage d'activités ?
- on peut aussi se demander si c'est la mission d'un Foyer culturel d'accueillir une société commerciale et avec un tarif avantageux : encore une fois qui a pris cette décision ? Alors qu'il est possible de l'accueillir aux Loisirs. Par ailleurs, on demande une location de 100 € plus une caution de 200€ à une famille qui organise un Télévie, à la demande d'une de ses filles condamnée par un cancer incurable...
- pourquoi pour les cours d'anglais ou d'informatique y a-t-il des dépenses et pas de recettes, comme pour le théâtre ;
- impossible de dégager le taux annuel d'utilisation du Foyer notamment pour adapter la politique à mener ;
- ...

Manifestement, la gestion du poste « location des locaux » reste interpellant à plus d'un titre notamment, en résumé, par :

- la mise à l'écart des instances ou réduites à entériner les décisions prises par qui ?
- le manque de transparence ;
- l'arbitraire et la discrimination.

Cette situation est choquante. Entre parenthèses, aux Loisirs aussi, les comptes ont été vérifiés et approuvés, on connaît aujourd'hui sa situation... Qui va payer ?

Et Madame D'ORTONA de conclure : ou bien tout le monde participe selon le prix fixé au tarif ou bien l'accès est gratuit pour tout le monde. Pour toutes ces raisons et d'autres, le groupe MR vote contre la proposition.

Madame BOUVEROUX invite Madame D'ORTONA à fournir une liste de groupements qui ne paieraient pas le prix de la location de salle car a priori, Madame BOUVEROUX n'est pas au courant de cette pratique. Madame BOUVEROUX profite également de l'occasion qui lui offerte de s'exprimer pour remercier toutes les personnes qui contribuent activement à faire prospérer le « Foyer ».

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour. Il y a 4 voix contre (le groupe MR).

10. Tutelle ASBL / ASBL « Foyer culturel » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011 / Approbation.

M. LEFEVRE entre en séance. Il y a désormais 18 membres votants.

Monsieur VRANCKEN poursuit et annonce à l'assemblée que les subventions octroyées par la Commune d'Awans pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées par l'asbl « Foyer culturel » conformément à la délibération du Conseil communal du 25 mai 2010. Monsieur VRANCKEN communique également l'inventaire des subventions qu'il convient d'octroyer à cette asbl pour l'exercice 2011, précisant que ces subventions sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'asbl ainsi qu'une partie des dépenses engendrées par les activités développées par celle-ci en faveur et sur le territoire de la Commune d'AWANS.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a abstentions (le groupe Entente Communale).

11. Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Budget de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente ensuite le budget pour l'exercice 2011 de l'asbl Noël HEINE qui présente des recettes présumées pour un montant de 105 750,00 euros et des dépenses pour un

montant présumé de 138 750,00 euros dégageant ainsi un mali de 33 000 euros. Le montant du subside communal s'élève à 41 500,00 euros.

Monsieur LUCAS s'exprime et informe que le budget est passé « tout juste » au sein de l'Assemblée générale de l'asbl. En effet, la réduction substantielle du subside communal a été mal ressentie et il a été certifié que la subvention de la Communauté française ne serait pas réduite à son tour.

Monsieur VILENNE partage le sentiment du groupe MR et estime que l'Assemblée générale n'a pas reçu toutes les assurances nécessaires quant au maintien d'une subvention communautaire intégrale.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Entente Communale) et une abstention (le groupe Ecolo).

12. Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Comptes de l'exercice 2010 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente alors les comptes de l'exercice 2010 de l'asbl Noël HEINE dont les recettes sont figées au montant de 143 581,79 euros et les dépenses figées à celui de 138 045,55 euros dégageant un boni de 5 536,24 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 17 voix pour. Il y a une abstention (le groupe Ecolo).

13. Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN termine pour ce qui est de l'asbl Noël HEINE et annonce que les subventions octroyées par la Commune d'AWANS pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées par l'asbl « Noël Heine » conformément à la délibération du Conseil communal du 29 juin 2010. Monsieur VRANCKEN propose que soit octroyer à cette association les subventions suivantes, pour l'exercice 2011, la mise à disposition d'un bâtiment et d'un terrain de football dont les loyers sont estimés annuellement à 42.270,00 euros et une intervention financière de 41.500,00 euros. Monsieur VRANCKEN de préciser que ces subventions sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'asbl, des activités développées par celle-ci en faveur et sur le territoire de la Commune d'AWANS ainsi que les charges salariales du personnel engagé par l'association.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a 3 abstentions (le groupe Entente Communale).

14. Tutelle A.S.B.L. / ASBL « Noël Heine » / Plans budgétaires pour les années 2012 à 2016 / Information.

Monsieur VRANCKEN propose à l'assemblée de prendre acte des plans budgétaires du Centre sportif local d'Awans pour les exercices 2012 à 2016. Il faut remarquer que l'intervention communale est restaurée à 77 000 euros par an.

Une coquille s'est glissée dans le montant de cette intervention pour l'exercice 2014 : elle sera corrigée.

Monsieur LUCAS quant à lui s'étonne de la discussion autour de la réduction du subside communal pour l'exercice 2011 alors qu'il est prévu de la restaurer intégralement [soit 77 000 euros] dès 2012. Monsieur LUCAS d'insister sur la nécessité d'une intervention communale « pleine » pour assurer la viabilité du Centre sportif local awansois.

Monsieur BALDEWYNS réagit et rappelle que compte tenu de difficultés rencontrées par la Commune lors de l'élaboration du budget 2011 d'une part, et de la situation exceptionnelle de la trésorerie de l'asbl dû à une diminution importante de la charge salariale suite à l'incapacité pour maladie d'un employé, l'association a consenti un effort important. Cet effort ne présume en rien de la santé financière de l'association durant les prochains exercices. C'est la raison pour laquelle l'intervention communale prévue et qui sera sollicitée, est de nouveau fixée à 77 000 euros.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN invite l'assemblée à prendre acte des plans budgétaires présentés.

Le Conseil communal prend acte unanimement des plans budgétaires de l'asbl Noël HEINE pour les exercices 2012 à 2016.

15. Tutelle ASBL / ASBL « ADL AWANS » / Démission et désignation d'un membre associé / Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée de prendre acte de la désignation par le groupe ECOLO de Monsieur TSINGOS Bérenger, plus amplement désigné ci-avant, en qualité de membre associé de l'asbl « ADL Awans » en remplacement de Monsieur MUGABO-MUKUNZI, démissionnaire.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte unanimement de cette désignation.

16. Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Démission et désignation d'un membre associé / Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée de prendre acte de la désignation par le groupe ECOLO de Monsieur TSINGOS Bérenger, plus amplement désigné ci-avant, en qualité de membre associé de l'asbl « Noël HEINE » en remplacement de Monsieur MUGABO-MUKUNZI, démissionnaire.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte unanimement de cette désignation.

17. Comptes annuels de l'exercice 2010 / Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation / Commentaires / Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN invite Monsieur MOXHET à présenter le compte communal pour l'exercice 2010. Tout d'abord il convient à l'assemblée de prendre acte du rapport accompagnant les comptes annuels de l'exercice 2010 et ses commentaires.

Il n'y a pas de remarque concernant ce rapport.

Le Conseil communal prend acte unanimement dudit rapport et de ses commentaires.

18. Comptes annuels communaux de l'exercice 2010 / Arrêt.

Monsieur MOXHET entame le commentaire du compte communal pour l'exercice 2010 et rapporte à l'assemblée les chiffres des services ordinaire et extraordinaire qui s'établissent comme suit :

Service ordinaire :

1° Droits constatés nets : 9.726.886,33 €

Engagements : 8.096.798,31 €

Résultat budgétaire de l'exercice : Boni de 1.630.088,02 €

2° Droits constatés nets : 9.726.886,33 €

Résultat comptable de l'exercice : Boni de 1.867.774,41 €

Imputations comptables : 7.859.111,92 €

Service extraordinaire :

1° Droits constatés nets : 2.265.634,89 €

Engagements : 2.109.757,01 €

Résultat budgétaire de l'exercice : Boni de 155.877,88 €

2° Droits constatés nets : 2.265.634,89 €

Imputations comptables : 649.948,96 €

Résultat comptable de l'exercice : Boni de 1.615.685,93 €

Compte de résultats :

Mali global de l'exercice : 43.028,81 €

Monsieur LUCAS au nom du MR s'étonne de la hauteur des résultats, autant que le Collège communal manifestement. C'est sans doute dû en partie au faible taux de réalisation qui implique

moins d'engagements effectués et donc moins de charges prélevées sur le service ordinaire. Malgré tout, ces résultats budgétaires intéressants doivent encourager le Collège à reconsidérer sa politique en matière de subsides qui ont été « rabotés » et en matière de primes dites « primes énergie » qui ont été purement et simplement supprimées.

Monsieur VRANCKEN souhaite apporter un commentaire. En effet, la Commune d'Awans est dans une situation paradoxale : elle dispose d'une trésorerie favorable et elle est à la fois confrontée à de réelles difficultés pour équilibrer son budget annuel. Cette situation montre à quel point il n'est pas possible de confondre un budget qui est avant tout un outil politique de prévisions et un compte qui est le reflet figé d'une situation aboutie.

Dans l'absolu, il est toujours possible de revoir les orientations prises lors de la confection du budget mais la volonté du Collège était et est toujours de présenter un budget-vérité, un peu à l'instar du coût-vérité en matière de déchets ménagers, plutôt que de faire de l'esbrouffe et présenter un budget fantaisiste mais peut-être en équilibre. Le Collège est aussi très attentif à la règle du tiers-boni qui invite à la vigilance car il peut hypothéquer les modifications budgétaires. C'est d'ailleurs à l'occasion de celles-ci que le résultat du compte sera intégré sur le plan budgétaire.

Monsieur LEFEVRE confirme qu'il n'y a pas grand-chose à dire puisqu'il s'agit du résultat d'une situation passée sur laquelle personne n'a plus aucune prise.

Monsieur RENARD, quant à lui, estime aussi que tout est dit et qu'il est indispensable de bien différencier en effet le budget du compte. La pratique reste bien difficile. Il conviendra donc de mettre en adéquation le budget initial et le résultat du compte par son intégration lors des prochaines modifications budgétaires et veille à ne plus solliciter davantage les efforts de la population.

Monsieur MOXHET termine en insistant sur le fait que la situation présentée ici est ce qu'elle est et bien qu'elle soit encourageante, il est indispensable de se tourner vers l'avenir sans l'hypothéquer. A titre d'exemple, notre capacité d'emprunt est sensiblement limitée.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée 14 voix pour. Il y a 4 abstentions (les groupes Entente Communale et Ecolo).

19. Souscription de bons de caisse/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée de charger Madame la Receveuse de souscrire, auprès de Dexia Banque, des bons de caisse d'une valeur totale de 32.250,00 euros, pour une durée de 5 ans. En effet, ces bons de caisse venaient à échéance le 1^{er} mai 2011 et que le Conseil communal est seul compétent pour tout placement d'une durée supérieure à un an.

Monsieur SILVESTRE intervient et se demande si le fait de recourir à DEXIA est le choix de Madame la Receveuse ou celui du Collège ?

Monsieur VRANCKEN répond qu'il s'agit là d'une proposition de Madame la Receveuse sur base d'une comparaison des meilleurs taux du marché.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

20. Enseignement maternel communal/ Implantation d'AWANS/ Ouverture d'une demi classe au 28 mars 2011.

Madame BOUVEROUX prend alors la parole pour annoncer à l'assemblée qu'en date du 07 avril 2011, le Collège communal a décidé de procéder à l'ouverture d'une demi-classe à l'Ecole communale fondamentale d'AWANS, Implantation maternelle d'AWANS, à partir du 28 mars 2011, ce qui porte le nombre d'emplois d'institutrice maternelle de 2,5 à 3. Il est donc proposé au Conseil communal de ratifier cette délibération du Collège.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

21. Enseignement maternel communal/ Implantation d'OTHEE/ Ouverture d'une demi classe au 28 mars 2011.

Madame BOUVEROUX poursuit et annonce à l'assemblée qu'en date du 07 avril 2011, le Collège communal a décidé de procéder à l'ouverture d'une demi-classe à l'Ecole communale fondamentale d'AWANS, Implantation maternelle d'OTHEE, à partir du 28 mars 2011, ce qui porte le nombre d'emplois d'institutrice maternelle de 2,5 à 3. Il est donc proposé au Conseil communal de ratifier cette délibération du Collège.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

22. Extension du réseau de distribution de gaz naturel, rue de la Chapelle/Approbation.

Monsieur RADOUX prend la parole à son tour et invite la Conseil communal à marquer son accord sur le projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel rue de la Chapelle à 4340 Awans. Ces frais d'investissement sont, de l'avis du distributeur, économiquement justifiés.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

23. Droit de tirage 2010-2012/ Approbation et adhésion.

Monsieur RADOUX invite ensuite l'assemblée de marquer son accord sur l'adhésion de la Commune d'Awans à l'opération « Droit de tirage 2010-2012 ». Monsieur RADOUX rappelle que la Commune d'Awans doit se voir attribuer plus de 220 000 euros de la part de la Région wallonne. Il convient maintenant pour l'autorité communale de marquer son accord sur la liste des voiries à réfectionner. Monsieur RADOUX évoque sommairement le nom des rues ainsi que les travaux de réfection envisagés, renvoyant pour le surplus au formulaire d'introduction du dossier. Ces éléments ont déjà été largement débattus au sein de cette assemblée. Enfin, Monsieur RADOUX est relativement optimiste concernant l'estimation du coût total des travaux car les entrepreneurs cherchant les chantiers à exécuter et donc la concurrence étant avivée, les prix risquent de diminuer.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

24. Travaux de rénovation de la salle « Les loisirs », rue Noël Heine, 3/Approbation du cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet.

Monsieur RADOUX aborde alors les travaux de rénovation de la Salle des Loisirs et propose à ses collègues de passer un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, après consultation d'au moins trois bureaux d'études, ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet spécialisé pour l'étude et le contrôle des travaux de rénovation de la salle « Les Loisirs », rue Noël Heine, 3 à 4340 AWANS. En effet, le bâtiment de la Salle des Loisirs nécessite quelques travaux de réfection et d'aménagement.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

25. Travaux de rénovation de la salle « Les loisirs », rue Noël Heine, 3/Approbation du cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un coordinateur de chantier.

Dans la foulée, Monsieur RADOUX propose au Conseil de passer un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet la désignation d'un coordinateur de chantier en matière de sécurité et de santé pendant l'élaboration du projet et pendant la réalisation des travaux rénovation de la salle « Les Loisirs », rue Noël Heine, 3 à 4340 AWANS.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

26. Construction d'une nouvelle infrastructure sportive rue de la Burette à Othée/Travaux supplémentaires/Extension de mission de l'auteur de projet/Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite maintenant Monsieur BALDEWYNS à prendre la parole pour commenter l'examen de ce point. Monsieur BALDEWYNS rappelle que le Conseil avait dans un premier temps décidé de lancer un nouveau marché public afin de désigner un auteur de projet pour réaliser l'étude du second volet du projet de construction d'une nouvelle infrastructure sportive à Othée. Compte tenu de la complexité du dossier au fil du temps et le Collège communal appliquant le principe de précaution, l'Administration a sollicité formellement l'avis de l'UVCW mais aussi celui de l'autorité de tutelle. Ces deux avis convergent et invitent la Commune à reconsidérer sa décision [qui n'a sorti aucun effet de droit] afin que le Conseil puisse marquer son accord sur la réalisation de prestations supplémentaires d'étude et de contrôle des travaux de parachèvement de l'infrastructure sportive d'Othée. L'estimation de cette mission supplémentaire d'auteur de projet, d'un pourcentage de 9% du coût réel des travaux supplémentaires HTVA. La Commune a franchi un nouveau cap dans l'évolution de ce projet.

Monsieur SILVESTRE rappelle qu'il avait, lors de la séance du Conseil du 21 décembre 2010, déjà proposé la solution d'un avenant afin d'éviter de relancer un nouveau marché et de risquer de confier le second volet à un auteur de projet différent de celui qui a préparé l'étude du premier volet. Monsieur SILVESTRE va même plus loin dans son raisonnement et invite le Collège à négocier le pourcentage des 9% puisque la procédure l'y autorise. Et ce d'autant plus que l'estimation du coût du projet est augmentée de près de 26 %.

Monsieur LUCAS quant à lui, estime que le dossier est maintenant complet et que le Conseil arrive à y voir un peu plus clair quant au montant total de l'investissement que va représenter l'édification de ce hall et de ce qu'il conviendra de budgéter réellement. Mais le Conseil n'en sait toujours pas plus à propos du fonctionnement et de la gestion de cette infrastructure, et à quel coût supplémentaire. Monsieur LUCAS informe par ailleurs que Infrasports a édité un vademecum afin d'accompagner au mieux l'auteur de projet en matière d'économie d'énergie.

Monsieur LEFEVRE prend la parole à son tour et rappelle que ce dossier a déjà été discuté maintes fois en cette assemblée. Pour sa part, il continue de croire que le projet n'est toujours pas viable et que tous ses apaisements ne sont pas encore levés.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo) et 7 abstentions (les groupes MR et Entente Communale).

27. Travaux de stabilité des murs des cimetières/Approbation du projet.

Monsieur RADOUX reprend la parole et propose à l'assemblée de passer un marché, par adjudication publique, ayant pour objet des travaux de stabilité, de démolition et de reconstruction des murs des cimetières d'Awans. L'estimation du coût des travaux s'élève à 322 288,88 euros HTVA. Monsieur RADOUX rappelle que l'ensemble du projet a été minutieusement étudié par un bureau d'étude spécialisé et qu'il conviendra bien entendu de déterminer des priorités pour terminer ce chantier d'ampleur par les travaux accessoires.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

28. Acquisition d'un bâtiment modulaire pour l'école primaire d'Othée/Approbation du projet.

Madame BOUVEROUX est invitée à prendre la parole et annonce que le projet d'aménagement des deux classes supplémentaires à l'implantation scolaire d'Othée étant en suspens compte tenu de l'indigence de la Communauté française, le Collège propose d'acquérir le pavillon modulaire installé temporairement pour accueillir les enfants. En effet, il semble opportun de limiter la charge locative communale étant donné l'incertitude du délai de réalisation du projet de nouvelles classes. A l'issue de ce projet, le pavillon désormais propriété communale, sera affecté à une autre fonction qu'il est encore prématuré de fixer. Le Collège propose donc passer un marché, par procédure négociée sans publicité, après consultation d'au moins trois fournisseurs, ayant pour

objet l'acquisition d'un bâtiment modulaire pour l'école primaire communale d'Othée. Le prix estimé de ce marché de fournitures s'élève à la somme de 14.000 euros hors TVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

29. Travaux de réfection du clocher de l'église de Villers-l'Evêque/Approbation du projet.

Monsieur RADOUX évoque alors la problématique des travaux de réfection du clocher de l'église de Villers. Monsieur RADOUX rappelle que des travaux y ont été réalisés en urgence dans le courant du mois de mai 2010 afin de garantir la sécurité publique. Pour éviter toute dégradation supplémentaire à cet édifice, il y a lieu de faire procéder à des travaux de réfection de son clocher. Il propose donc à l'assemblée de passer un marché, par procédure négociée sans publicité, après consultation d'au moins trois entrepreneurs, ayant pour objet la réalisation des travaux de réfection du clocher de l'église de Villers-l'Evêque. L'estimation du coût de ces travaux s'élève au montant de 9.500 euros hors TVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

30. Travaux d'aménagement de la rue de Waroux/Travaux supplémentaires/Approbation.

Monsieur RADOUX rappelle brièvement le contexte de ces travaux d'aménagement ainsi que leur évolution et invite le Conseil à marquer son accord sur la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de la rue de Waroux ainsi que d'approuver l'estimation du coût de ces travaux supplémentaires, d'un montant de 29.665 euros hors TVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

31. Construction d'un nouveau cimetière rue Raymond Bauwin/ Affaire FRERE/Désignation d'un avocat/Prise d'acte.

Monsieur RADOUX informe alors l'assemblée que le Collège communal a désigné le Conseil juridique de la Commune qui gère le dossier depuis le début, afin de défendre les intérêts de la Commune d'Awans devant le Tribunal de Première Instance de Liège, dans le litige qui l'oppose à l'entrepreneur désigné dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau cimetière rue Bauwin. En effet, et sans de nouveau s'appesantir sur le contexte du dossier, Monsieur RADOUX informe le Conseil qu'une citation à comparaître devant le Tribunal de Première Instance de Liège, introduite à l'encontre de la Commune par ledit entrepreneur.

Le Secrétaire communal précise qu'il s'agit ici plutôt d'une prise d'acte de la part du Conseil communal puisqu'il convient ici de défendre les intérêts de la Commune en Justice en répondant dès que possible à une citation lancée contre elle. Cette démarche relève de la compétence matérielle du Collège. Le Conseil communal quant à lui est compétent pour ester en justice lorsque la Commune est demanderesse.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le Conseil communal prend acte unanimement de cette désignation.

32. Convention d'occupation du chemin de remembrement entre les rues Bauwin et de la Station/Approbation.

Monsieur RADOUX explique alors que le chemin de remembrement n° 43, reliant les rues Raymond Bauwin et de la Station à 4340 AWANS, est partiellement cultivé par des tiers sans titre ni droit. Il semble donc opportun que soit passée une convention d'occupation de ce chemin à titre précaire avec les occupants et propose à l'assemblée d'entériner les termes de la convention dont le projet est présenté ici.

Monsieur RENARD estime que la situation de ce chemin de remembrement a déjà été évoquée dans cette assemblée. Ce chemin semblait ne plus exister.

Monsieur CAPELLE qui se préoccupe de l'affectation de ce sentier informe qu'en réalité ce chemin n'a fait l'objet d'aucun déclassement. Ce chemin donnant accès au nouveau cimetière qui sera pleinement fonctionnel dans un avenir proche est donc très intéressant. Il doit être conservé : c'est l'objet de la convention.

Monsieur SILVESTRE estime quant à lui que d'autres chemins du même type mériteraient d'être recensés dans un inventaire et protéger par une convention similaire. Il serait sans aucun doute opportun de refaire le point sur ce qui relève du domaine public et notamment tout le long du Roua.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

33. Convention d'occupation du terrain rue de Hollogne/Approbation.

Monsieur RADOUX poursuit dans la foulée et propose au Conseil d'entériner les termes d'une convention similaire mais à propos cette fois-ci de l'occupation d'un terrain rue de Hollogne. En effet, ce terrain est propriété communale mais il est entretenu tacitement par un fermier. Il convient donc de protéger la Commune contre un transfert de propriété suite à une possession trentenaire. C'est l'objet de la convention dont le but est de rendre précaire l'occupation du terrain en question.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

34. Modification du règlement communal concernant les enquêtes sur la résidence des personnes et des ménages sur le territoire de la commune et le rapport de ces enquêtes adopté par le Conseil communal en date du 27 octobre 1992/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite le Secrétaire communal à prendre la parole pour commenter le point examiné. Le Secrétaire communal informe l'assemblée que le SPF Intérieur a modifié les instructions générales relatives aux registres de population et aux documents d'identité. Ainsi, le rapport d'enquête sur la résidence doit être adapté. Les nouvelles instructions visent notamment à lutter contre les domiciles fictifs, les faux isolés, la création de logements multiples sans autorisation, ... Ces dispositions devraient renforcer la communication et les échanges d'informations entre les services de Police et les services communaux de la Population, du Logement et de l'Urbanisme. Le Collège propose donc au Conseil de revoir les dispositions qu'il a adoptées lors de sa séance du 27 octobre 1992.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

1) *Monsieur LEJEUNE au nom du groupe Entente Communale dépose en séance et entre les mains du Secrétaire communal le texte de la question orale qu'il pose au Collège. Voici son contenu.*

Le groupe Entente Communale demande un rapport complet sur l'action en justice de la Police financière contre l'asbl « Salle des Loisirs ». C'est-à-dire l'historique depuis le dépôt d'une plainte par Monsieur le Bourgmestre jusqu'à ce jour. Cet historique doit clairement nous dire quelles sommes sont réclamées par le Ministère des Finances et de la T.V.A. et à qui ? Si inculpation de personnes il y a, le nom des inculpés ainsi que les motifs.

Compte tenu du caractère hautement confidentiel de la situation et qu'une intervention à ce sujet impliquerait nécessairement d'évoquer le nom de personnes, Monsieur VRANCKEN propose à l'assemblée de répondre à cette question une fois le huis clos prononcé.

L'assemblée accepte unanimement cette proposition de Monsieur VRANCKEN.

2) *Compte tenu de l'indigence des éléments de réponse fournis par l'échevin BALDEWYNS à la question posée lors du Conseil du 22 février, Monsieur RENARD réitère sa question intégralement afin d'obtenir une réponse claire, concrète et précise de la part du Collège.*

En effet, Monsieur RENARD n'a pas reçu copie des conventions en cours et notamment, n'a pas de réponse formelle quant à l'opportunité réelle du réaménagement du terrain. Voici donc de nouveau la question.

Suite aux déclarations du Collège et principalement de l'échevin en charge des Sports, dans le cadre de la non-reconduction d'un bail privant un club il appert qu'un projet d'occupation du terrain dit « de la Plaine », aurait été proposé au club du BOC Othée.

Au-delà du bien-être des sportifs d'intérieur ou d'extérieur de notre entité toujours recherché par le groupe Entente Communale, nous souhaitons être informés sur ce projet précis.

Alors que la Salle Noël Heine pourrait accueillir les rencontres des équipes du BOC Othée, nous tentons de cerner la motivation à soutenir cette seule option qui laissera toujours le club en situation précaire vis à vis de l'évolution de la suppression de pratique du Basket-Ball en plein air voulue par ses instances, tout en engageant des investissements sur un site peu ou plus approprié au vu des dégradations systématiques constatées par le passé et au risque d'établir une concurrence déloyale tant au niveau des clubs que du gestionnaire de la cafétéria de la Salle Noël Heine.

Qui donc de :

- Etude de faisabilité de la mise en conformité des installations tant du traçage que des vestiaires (joueurs et arbitres)*
- Coût de cette mise en conformité*
- Etude de l'incidence de l'activité auprès du voisinage, vu la reprise d'activités régulières sur le site.*
- Conditions précises d'occupation de ce terrain. Tant au niveau de la Commune vis à vis du propriétaire du terrain, du Centre sportif local vis à vis de la commune, et des utilisateurs réguliers ou occasionnels vis à vis de la commune et/ou du centre sportif (copies des différentes conventions à l'appui).*
- Conditions précises offertes au club : tarification d'occupation, utilisation éventuelle d'un bâtiment à titre de buvette.*
- Conformité entre ces conditions et les différents règlements d'application au niveau du Centre Sportif local.*

Le groupe Entente Communale espère obtenir une réponse précise et complète.

Monsieur BALDEWYNS souhaite communiquer à ses collègues une nouvelle information suite à une décision tombée lors de la dernière assemblée générale du B.C. Othée. La majorité des équipes de ce club joueront dans le hall du Centre sportif local à l'exception de deux équipes qui pourraient bénéficier de l'infrastructure extérieure du B.C. Awans. Cet arrangement entre les deux clubs implique pour la Commune de s'engager uniquement à retracer le marquage au sol du terrain situé dans la cité des Saules. L'aménagement de vestiaires n'est donc plus nécessaire puisque le terrain servira essentiellement à des entraînements ou pour des rencontres amicales.

Questions posées aux membres du Collège communal.

- 1) A propos de la RN3, Monsieur LUCAS souhaiterait connaître l'issue de la réunion du 19 octobre 2010 concernant la pose d'un radar préventif ou répressif, d'un vibromètre et la possibilité pour le Ministre compétent d'effectuer une réfection de voirie sans installer préalablement l'égouttage adéquat. Monsieur LUCAS souhaiterait également connaître les suites de la réunion du 26 octobre 2010.
- 2) Monsieur LUCAS constate que les manifestations sont toujours plus nombreuses dans le hall du Centre sportif local. Or, cette salle n'est pas d'une grande performance acoustique. Ne serait-il pas opportun de faire réaliser une étude sonométrique afin d'améliorer sensiblement la qualité sonore de ces activités ?
- 3) Selon le Code wallon du Logement, la société de logements doit transmettre au Conseil communal son rapport annuel, son budget, ses comptes ainsi que son rapport de gestion. Monsieur LUCAS interpelle le Collège communal pour que cette obligation soit respectée.

- 4) Monsieur RENARD, quant à lui, déplore l'état de certaines routes et l'ampleur du charroi lourd au sein de la Commune d'Awans et notamment dans les rues des Saules (qui, au sortir de l'autoroute, est la carte de visite de notre Commune), de Loncin et de la Station. Force est de constater pour le Collège, que les mesures mises en œuvre sont largement insuffisantes et inefficaces. Les réfections promises et attendues sont désormais urgentes ! Qu'en est-il ? Quant à la vitesse de circulation limitée à 30 km/hr, son efficacité est toute relative car le charroi lourd passe aussi rue Musin.

Monsieur RADOUX répond d'emblée et informe l'assemblée que les travaux de réfection de ces voiries et notamment la rue des Saules, commencent durant cette semaine.

Monsieur VRANCKEN intervient à son tour pour rappeler qu'il s'agit d'une préoccupation majeure du Bourgmestre dont une des compétences personnelles est la sécurité publique. Ceci étant dit et malgré toutes les mesures matérielles qui sont ou seront mises en œuvre, tout devient plus compliqué dès l'instant où les usagers de la route, quels qu'ils soient, ne respectent pas les règles imposées par le Code de la route. Le Bourgmestre aidé des services de Police demeure vigilant face à cette problématique.

- 5) Monsieur SILVESTRE évoque, quant à lui, les mesures matérielles prises pour régler ces problèmes de sécurité rue de Loncin et qui n'ont pas encore été exécutées. Qu'en est-il ? Il semble que c'est celui qui « gueule » le plus fort qui a raison dans ce contexte ? La situation ne mérite-t-elle pas d'être clarifiée ?

Monsieur VRANCKEN répond d'emblée et refuse de tolérer que du personnel communal soit pris à parti, agressé physiquement et insulté dans l'exercice de ses fonctions par des riverains excités. C'est la raison pour laquelle la réalisation du marquage au sol en exécution de la décision du Conseil a été différée. La sécurité publique implique aussi celle des agents communaux sur les chantiers communaux !

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.